



Commission
européenne

SYSTÈMES DE QUALITÉ DE L'UE



L'UE protège les noms de ses produits contre l'abus et la contrefaçon et aide les consommateurs en les informant sur le caractère spécifique de certains produits.

Les indications géographiques, reconnues comme propriété intellectuelle, jouent un rôle de plus en plus important dans les relations commerciales entre l'UE et d'autres pays.



L'appellation d'origine protégée (AOP)

couvre les produits agricoles et les denrées alimentaires qui sont produits, transformés et élaborés dans une aire géographique déterminée, en mettant en œuvre un savoir-faire reconnu.



L'indication géographique protégée (IGP)

couvre des produits agricoles et des denrées alimentaires étroitement liés à la zone géographique. Au moins une des étapes de production, de transformation ou d'élaboration, a lieu dans la zone concernée.

[INSTAGRAM.COM/EUAGRIFOOD](https://www.instagram.com/euagrifood)



Agriculture et
développement
rural

